

PRÉAVIS N° 82/2017

AU CONSEIL COMMUNAL

Crédits supplémentaires 2^{ème} série au budget 2017

Demande de crédits supplémentaires de CHF 262'500.- au budget 2017, entièrement compensés

Délégué municipal : M. Claude Uldry

1^{re} séance de la commission

Date	Mardi 9 janvier 2018 à 19h30
Lieu	Pl. du Château 3, 3 ^e étage, Salle des maquettes

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Conformément aux articles 92 et 93 du Règlement du Conseil communal et à l'article 10 du Règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom), la Municipalité vous soumet les demandes de crédits supplémentaires suivantes :

- Service informatique et population (INF) : un dépassement entièrement compensé lié à l'engagement de personnel auxiliaire au sein du Contrôle des habitants ;
- Services industriels (SIN) : trois dépassements entièrement compensés, un lié à l'engagement de personnel temporaire et deux autres à l'achat de matériel destiné à la vente.

Il convient de rappeler que les crédits supplémentaires inférieurs ou égaux à CHF 50'000.- sont de la compétence de la Municipalité et font l'objet d'une décision municipale *ad hoc*. Le Conseil communal sera renseigné sur ces derniers lors de l'édition de la brochure des comptes de l'exercice 2017.

2. Justification des crédits supplémentaires

2.1 Service informatique et population

Personnel auxiliaire du Contrôle des habitants

Certains collaborateurs du Contrôle des habitants se trouvent en incapacité de longue durée, partielle ou complète, de travailler. Afin de pouvoir assurer le service au guichet à la population, du personnel auxiliaire a dû être engagé. Par conséquent, un crédit supplémentaire de CHF 77'500.- est demandé, qui viendra en augmentation du compte N° 620.3012.00 – *Traitements des auxiliaires*.

Ce dépassement est entièrement compensé de la manière suivante :

- Augmentation du compte N° 130.4361.00 – *Remboursement de traitements maladie* (Commune) à hauteur de CHF 77'500.-.

Compte	Budget 2017	Dépenses attendues au 31 décembre 2017	Dépassement	Compensation	Dépassement net
620.3012.00 – <i>Traitements des auxiliaires</i>	CHF 42'900.-	CHF 120'400.-	CHF 77'500.-	CHF 77'500.-	0.-

2.2 Services industriels

Personnel temporaire

Certains collaborateurs des Services industriels sont également en incapacité de longue durée, partielle ou complète, de travailler. Pour pallier à ce manque d'effectifs, les Services industriels ont fait appel à du personnel temporaire via des agences de placement. Ainsi, un crédit supplémentaire de CHF 60'000.- est demandé pour la dotation du compte N° 800.3080.00 – *Personnel temporaire*.

NYON · PRÉAVIS N° 82/2017 AU CONSEIL COMMUNAL

Ce dépassement est entièrement compensé de la manière suivante :

- Augmentation du compte N° 800.4361.00 – *Remboursement de traitements accidents (SI)* à hauteur de CHF 60'000.-.

Compte	Budget 2017	Dépenses attendues au 31 décembre 2017	Dépassement	Compensation	Dépassement net
800.3080.00 – <i>Personnel temporaire</i>	0.-	CHF 60'000.-	CHF 60'000.-	CHF 60'000.-	0.-

Achat de matériel pour ventes à particuliers

En lien avec la vente de matériel aux particuliers, des crédits supplémentaires de respectivement CHF 55'000.- pour le service des eaux et CHF 70'000.- pour le service de l'électricité sont demandés pour l'achat de matériel supplémentaire.

Les crédits seront portés comme suit :

- CHF 55'000.- au compte N° 810.3135.00 – *Achats matériel pour ventes à particuliers* ;
- CHF 70'000.- au compte N° 822.3135.00 – *Achats matériel pour ventes à particuliers*.

Ces dépassements sont entièrement compensés de la manière suivante :

- Augmentation du compte N° 810.4356.01 – *Ventes marchandises à particuliers* à hauteur de CHF 55'000.- ;
- Augmentation du compte N° 822.4356.01 – *Ventes marchandises à particuliers* à hauteur de CHF 70'000.-.

Compte	Budget 2017	Dépenses attendues au 31 décembre 2017	Dépassement	Compensation	Dépassement net
810.3135.00 – <i>Achats matériel pour ventes à particuliers</i>	CHF 100'000.-	CHF 155'000.-	CHF 55'000.-	CHF 55'000.-	0.-
822.3135.00 – <i>Achats matériel pour ventes à particuliers</i>	CHF 100'000.-	CHF 170'000.-	CHF 70'000.-	CHF 70'000.-	0.-

3. Incidences financières

Les incidences financières peuvent se résumer comme suit :

Service informatique et population

Compte N° 620.3012.00 – <i>Traitements des auxiliaires</i>	CHF	77'500.-
<u>Compensé par :</u>		
Compte N° 130.4361.00 – <i>Remboursement de traitements</i>	CHF	-77'500.-
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

Services industriels

Compte N° 800.3080.00 – <i>Personnel temporaire</i>	CHF	60'000.-
Compte N° 810.3135.00 – <i>Achats matériel pour ventes à particuliers</i>	CHF	55'000.-
Compte N° 822.3135.00 – <i>Achats matériel pour ventes à particuliers</i>	CHF	70'000.-
Sous-total dépassement	CHF	185'000.-
<u>Compensé par :</u>		
Compte N° 800.4361.00 – <i>Remboursement de traitements</i>	CHF	-60'000.-
Compte N° 810.4356.01 – <i>Ventes marchandises à particuliers</i>	CHF	-55'000.-
Compte N° 822.4356.01 – <i>Ventes marchandises à particuliers</i>	CHF	-70'000.-
Sous-total compensation	CHF	-185'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

La demande globale des crédits budgétaires supplémentaires s'élève à CHF 262'500.- et a un effet neutre sur le budget, car ces crédits supplémentaires sont entièrement compensés.

Ces chiffres sont des estimations, effectuées à partir de la situation à la fin octobre 2017. Sur cette base, les dépenses et revenus ont été extrapolés jusqu'à la fin de l'exercice comptable. Les crédits budgétaires supplémentaires demandés portent donc sur la différence entre la projection d'ici la fin de l'année et le budget de l'exercice 2017.

4. Conclusion

La Municipalité considère que ces crédits supplémentaires sont essentiels au bon fonctionnement des services concernés et *in fine* de la Commune dans son ensemble.

Ceux-ci sont, d'une part, liés à des remplacements de personnel à la suite d'accidents ou de maladies qui ne pouvaient être anticipés au moment de l'élaboration du budget 2017.

D'autre part, l'activité des Services industriels reposant en grande partie sur un marché sujet à concurrence, il est indispensable de pouvoir les doter de moyens supplémentaires pour répondre à la demande.

Elle invite donc le Conseil communal à suivre sa proposition de demande de crédits supplémentaires entièrement compensés et sans incidence sur le montant net du budget 2017.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 82/2017 demandent des crédits supplémentaires (2^{ème} série) au budget 2017,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 77'500.- au Service informatique et population, compensé comme suit :

Compte N° 620.3012.00 – <i>Traitements des auxiliaires</i>	CHF	77'500.-
Compte N° 130.4361.00 – <i>Remboursement de traitements</i>	CHF	-77'500.-
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

2. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 185'000.- aux Services industriels, compensé comme suit :

Services industriels

Compte N° 800.3080.00 – <i>Personnel temporaire</i>	CHF	60'000.-
Compte N° 810.3135.00 – <i>Achats matériel pour ventes à particuliers</i>	CHF	55'000.-
Compte N° 822.3135.00 – <i>Achats matériel pour ventes à particuliers</i>	CHF	70'000.-
Sous-total dépassement	CHF	185'000.-
Compte N° 800.4361.00 – <i>Remboursement de traitements</i>	CHF	-60'000.-
Compte N° 810.4356.01 – <i>Ventes marchandises à particuliers</i>	CHF	-55'000.-
Compte N° 822.4356.01 – <i>Ventes marchandises à particuliers</i>	CHF	-70'000.-
Sous-total compensation	CHF	-185'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 novembre 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia